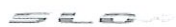


**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

Envoyé en préfecture le 27/09/2017
Reçu en préfecture le 27/09/2017
Affiché le 
ID : 038-213800717-20170828-D170828_26-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 AOUT 2017
N°72/2017**

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT LE VINGT-HUIT AOUT,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 18 août 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. NIVON Jacques, Maire.

PRESENTS : M. Mmes NIVON J., CAILLAT G., CATTANI J.L., CERONI J., CHABANY S., CHAIB J., DIBON C., DIETRICH F., GALLEGO G., MANTONNIER D., MENDEZ M., MILET F., MILLET G., RIOU M., SANCHEZ D., VITINGER A., ZABONI S.

PROCURATION : HAMEL E. à GALLEGO G., ZANNI B. à CHABANY S.

EXCUSES : BARET E., LEGROS N.

ABSENTE : KOENIG S.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Fabienne MILET est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**DECISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET COMMUNAL 2017 POUR
L'AMORTISSEMENT DE LA SUBVENTION CAF DU LOGICIEL E-
ENFANCE**

Monsieur Michel MENDEZ, Adjoint délégué aux finances, explique que les dépenses de logiciels (*compte 205 concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires*) sont conformément à l'article R.23121-1 du CGCT soumises à l'amortissement. Les subventions éventuellement perçues reçoivent par conséquent le même traitement comptable.

Par la présente, il y a lieu de procéder à la régularisation de la subvention allouée par la Caisse d'Allocations Familiales de Grenoble perçue pour l'acquisition du logiciel E-Enfance à hauteur de 3 231. 28 €.

Une ouverture de crédit est par conséquent nécessaire :

Dépenses d'investissement	2188 « autres immobilisations corporelles » : - 3 232. 00	13916/040 (compte d'amortissement) : + 3 232. 00
Recettes de fonctionnement	7788 « produits exceptionnels divers » : - 3 232. 00	777/042 (compte d'amortissement) : + 3 232. 00

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

AUTORISE le Maire à faire procéder aux ouvertures de crédits proposées et d'opérer les écritures d'amortissement sur un an sur l'exercice en cours (2017).

Envoyé en préfecture le 27/09/2017

Reçu en préfecture le 27/09/2017

Affiché le

Dépenses d'investissement	2188 « autres immobilisations corporelles » : - 3 232. 00	13916/040 (compte d'amortissement) : + 3 232. 00
Recettes de fonctionnement	7788 « produits exceptionnels divers » : - 3 232. 00	777/042 (compte d'amortissement) : + 3 232. 00

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
CHAMP sur DRAC le 29 août 2017

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture et de sa publication ou notification

